

Quelles contributions de la Fédération des Parcs au LIFE Biodiv'France ?



Cofinancé par l'Union européenne

Le projet LIFE Biodiv'France, outil financier de l'Union européenne, est crucial pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité en France. En s'attaquant aux menaces locales et en mettant en œuvre des solutions durables, le projet contribue non seulement à la protection de la nature en France, mais aussi à l'effort global de l'UE pour la préservation de la biodiversité. La Fédération des Parcs est co-bénéficiaire du programme pour mettre en œuvre 7 actions du LIFE jusqu'en 2031.

En février 2024, la Commission européenne a annoncé qu'elle allouerait plus de 223 millions d'euros à douze nouveaux projets stratégiques dans le cadre du programme LIFE. Parmi ces projets, le programme Biodiv'France a été identifié pour recevoir plus de 30 millions d'euros. Ce projet, coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB), implique 31 bénéficiaires dont la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Le LIFE Biodiv'France en résumé

Le LIFE Biodiv'France est ainsi une initiative spécifique soutenue par le programme LIFE de l'Union Européenne. Il est dédié à la protection et à la restauration de la biodiversité en France et vise à faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la biodiversité au niveau local. Il est structuré autour de cinq objectifs principaux :

1. **La gouvernance et la coordination** pour assurer la bonne coordination des bénéficiaires et du projet ;
2. **La sensibilisation et la communication** pour informer et sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité ;
3. **L'intégration de la biodiversité** dans les politiques publiques en intégrant aux politiques nationales et locales les considérations biodiversité ;
4. **L'amélioration de la gestion des aires protégées** en renforçant et en améliorant la gestion et la protection des zones naturelles protégées et en augmentant les capacités des gestionnaires ;
5. **La mobilisation des secteurs économiques et sociaux** qui ont un impact significatif sur la biodiversité.

Les actions du LIFE Biodiv'France portées par la Fédération des Parcs

En tant que co-bénéficiaires du projet, la Fédération des Parcs s'est engagée à mettre en œuvre 7 actions du LIFE au sein des 5 objectifs principaux :

1. **Conforter l'intégration de la politique Natura 2000** par une stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000 dans l'objectif d'améliorer l'efficacité du réseau Natura 2000, son intégration et sa valorisation dans les territoires ;
2. **Doter les aires protégées d'un logiciel de pilotage et d'évaluation commun** (le logiciel EVA) pour offrir aux parcs (nationaux, marins et régionaux) un dispositif d'animation et de partage de compétences via un logiciel unique aux performances améliorées ;
3. **Restauration des prairies naturelles** et lutte contre les facteurs de dégradation et de disparition des milieux prairiaux pour faire des parcs (nationaux et régionaux) des ambassadeurs de la préservation des prairies permanentes ;
4. **Accompagner les familles pour une meilleure prise en compte de la biodiversité** dans leur vie quotidienne en favorisant la réduction de l'empreinte biodiversité des familles par l'animation et la promotion du dispositif « Défi familles à biodiversité positive » ;
5. **Accompagner la prise en compte de la biodiversité par les entreprises** en animant le tissu économique des Parcs et en y générant des initiatives vertueuses telles l'amélioration de l'empreinte biodiversité des entreprises dans les territoires ;

6. **Intégrer pleinement les enjeux de la biodiversité dans les projets d'énergies renouvelables** (ENR) au sein des aires protégées dans l'objectif de constituer une « communauté ENR Biodiversité et Aires protégées » pour capitaliser les expériences et construire un outil d'aide à la décision intégrant un suivi de sites pilotes ;
7. **Préservation et restauration de la biodiversité forestière** avec pour objectif l'amélioration et l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière afin d'assurer un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Pour quelques-unes, ces actions s'appuient sur des projets que la Fédération des Parcs porte déjà. Le LIFE permet à la Fédération des Parcs de disposer de nouvelles ressources, avec notamment la création de 3 postes pour mener à bien ces actions, les approfondir et leur donner une plus grande résonance à l'échelle nationale. L'ensemble de ces actions sera lancé entre juillet 2024 et janvier 2025, elles se déploieront sur une durée de 3 à 7 ans selon les projets.

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent être tenues pour responsables.

Financé par



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le
soutien financier de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Repères

LIFE est un acronyme pour " L'Instrument Financier pour l'Environnement". Créé en 1992, le programme LIFE est l'un des principaux instruments financiers de l'Union européenne pour soutenir les projets qui contribuent à la mise en œuvre, à l'actualisation et au développement de la politique et de la législation environnementale et climatique de l'union. Il permet le financement de projets dans les domaines de la nature/biodiversité, de l'environnement et du climat.

Liens utiles

[Présentation du projet LIFE Biodiv'France](#)

[« Défi familles à biodiversité positive »](#)

[Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires](#)

[Action entreprises & biodiversité](#)

[Action forêt & biodiversité](#)